



De l'abside... ... à la glacière



BULLETIN MUNICIPAL JUILLET- AOÛT- SEPTEMBRE 2021



Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Comme pour les années précédentes à la même période, le bulletin municipal est en grande partie dédié au budget de la commune. Toujours dans un souci de transparence, nous avons voulu vous faire un point précis sur les finances et la gestion de notre village. Les projets futurs, certains bien avancés sont relatés dans ce bulletin, ainsi que les travaux réalisés sur ce premier semestre. Une page est consacrée à notre environnement, avec un focus sur le risque incendie, la non utilisation de produit nocif pour désherber nos espaces communs, et un article très intéressant sur la prolifération du frelon asiatique très dangereux pour notre écosystème. Le respect de notre environnement et la préservation de notre planète nous concernent tous.

À la sortie de cette crise sanitaire, avec ce retour espéré à la vie « normale », le village va s'animer lors des fêtes estivales programmées.

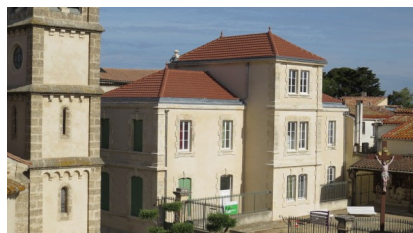
Venez y passer un moment de convivialité et de partage, avec les bénévoles des associations qui attendent avec impatience ces retrouvailles.

Un grand merci, par avance, aux bénévoles du CCFF qui se sont engagés à patrouiller cet été dans notre Clape pour surveiller et anticiper d'éventuels départs de feux. Merci à eux.

Et je terminerai en souhaitant à nos écoliers, nos enseignants et à vous tous, de très bonnes vacances, reposantes et ensoleillées.

Bonne lecture, Didier Aldebert

Quelques photos



Dans ce
numéro :

Sommaire

Couverture :
Le mot du Maire
Quelques photos
Pages 2-3

**Compte
administratif
2020**

Les investissements réalisés

Page 4

**Budget primitif
2021**

**Fiscalité directe
locale**

Pages 5 et 6

Vie quotidienne



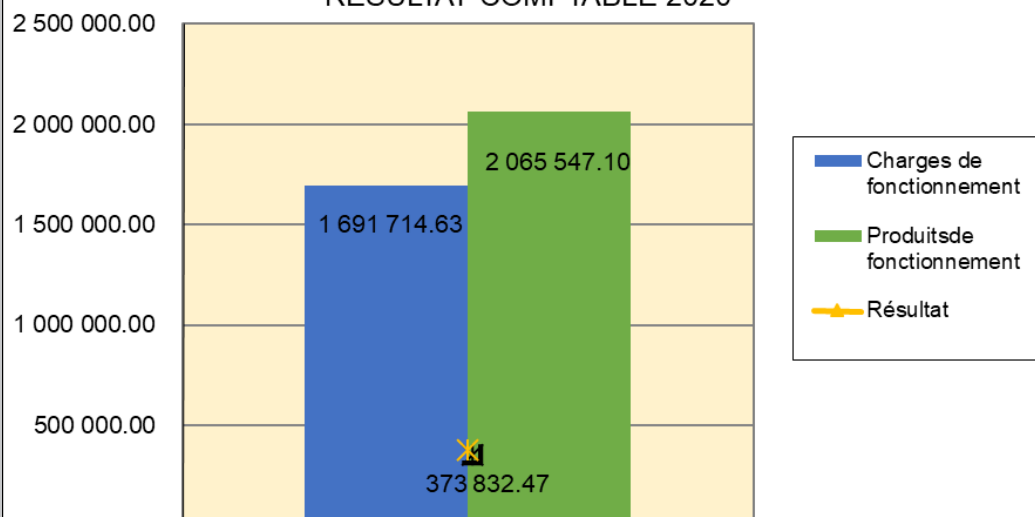
Magazine trimestriel de la ville de Vinassan 9 rue Jean Jaurès BP1 11110 VINASSAN — Gratuit

Tél Mairie: 04.68.45.29.00 www.vinassan.fr directeur de publication Didier ALDEBERT, Maire.

Responsable de la rédaction: Sylvie BARRAU, adjointe chargée de la communication.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RESULTAT COMPTABLE 2020



En 2020, l'excédent est de 373 823,47€.

Il permet à la Commune de financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.

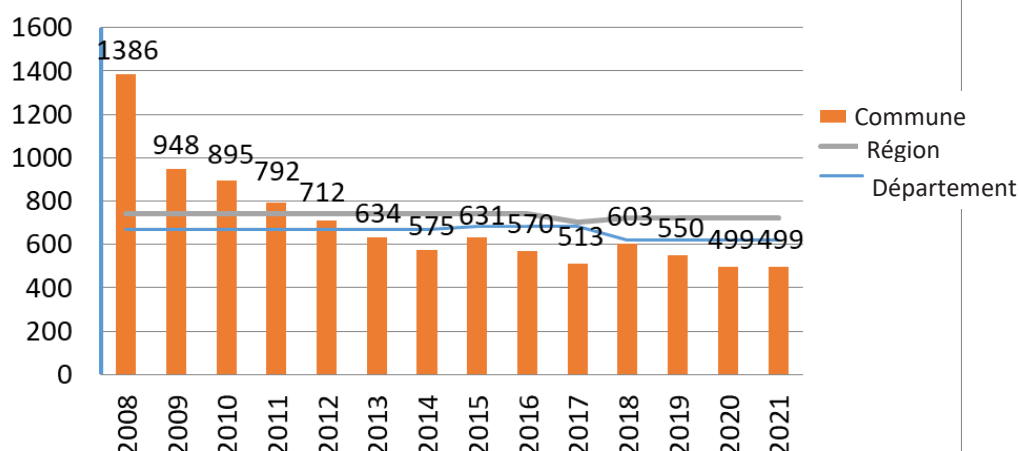
INDICATEURS FINANCIERS

Les repères financiers ci-dessous indiquent une bonne gestion financière. Ce sont les dépenses de fonctionnement regroupées en 5 catégories en montant en € (charges de personnel, charges générales, charges de gestion courante et financières, charges exceptionnelles).

Définition	Montant en € du budget 2020 de la Commune	Montant en € par habitant pour la strate de commune de référence			
		Commune	Département	Région	National
CHARGES GENERALES	356 146.60	132	232	202	211
CHARGES DE PERSONNEL	1 039 829.57	378	410	379	361
CHARGES DE GESTION COURANTE	239 597.35	89	108	96	94
CHARGES FINANCIERES	55 625.73	21	15	21	18
CHARGES EXCEPTIONNELLES	515.38	0	3	10	9
TOTAL DEPENSES	1 691 714,63				

DETTE

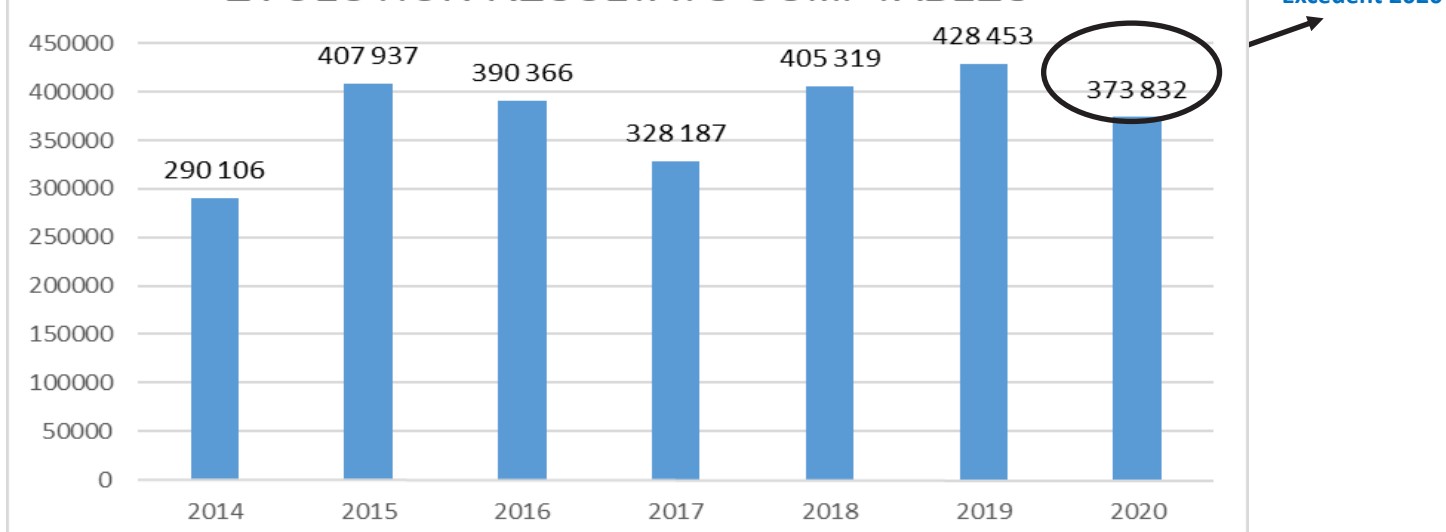
ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RESULTATS COMPTABLES

EVOLUTION RESULTATS COMPTABLES



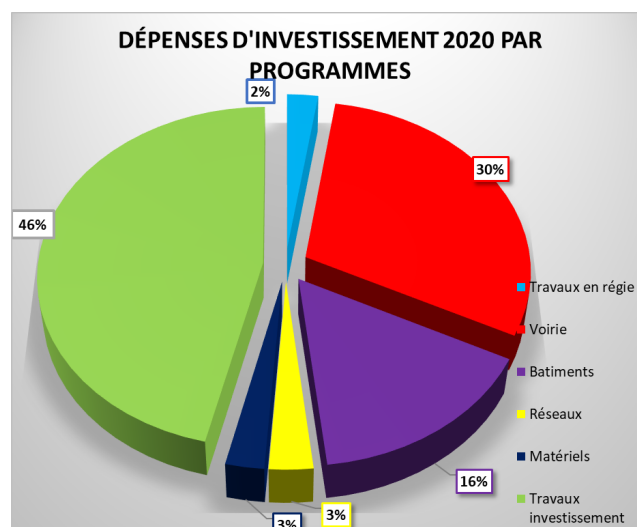
La composante du financement disponible, c'est le résultat comptable.

En 2020, le résultat comptable est de 373 832.47€. C'est un excédent satisfaisant entre les recettes de fonctionnement perçues et les dépenses de fonctionnement réalisées.

Il traduit la capacité financière de la Commune à financer ses investissements.

LES INVESTISSEMENTS REALISES

Aménagements divers	8 520.00 €
Bâtiments communaux	7 835.64 €
Bâtiments scolaires	49 210.92 €
Matériel outillage	2 859.12 €
Matériel informatique	5 422.84 €
Téléphone	979.90 €
Voirie	108 585.60 €
Réseaux électriques	3 535.12 €
Travaux garderie/Jean Jaurès	158 994.28 €
Réseaux eau	6 987.05 €
Travaux en régie	8 742.53 €
Total	361 672.12€



Ancienne mairie



Réfection voirie



Place Claude Monet



Bâtiments scolaires

VIE QUOTIDIENNE



NUMEROS UTILES

Centre de secours

18 ou 112

Pompiers Coursan

04 68 33 22 90

Gendarmerie de
Vinassan

04 68 33 50 58

Urgences: 17

Samu social: 115

Régie de l'Eau:

04 68 33 83 27

Grand Narbonne

04 68 58 14 58

Edf dépannage

0810 333 011

Gdf dépannage

0810 433 011

Déchetterie

04 68 45 21 54

Du lundi au samedi

De 9h à 12h et

De 13h30 à 17h30

BIBLIOTHÈQUE

04 68 45 27 44

Horaires d'été du
5/07 au 05/09/2021

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi:

9h00-11h00

Mercredi:

17h00-19h00

Distribution sacs
poubelles

Du 16 août au 27
août

Le matin au
technique

De 8h à 12h

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE L'OLIVETTE

Pourquoi ce nom? À l'époque il existait une oliveraie à l'endroit où l'école a vu le jour. Magali David conseillère municipale et fervente défenseuse de notre beau massif de la Clape a donc proposé ce nom comme symbole de notre village, « la vigne et l'olivier » faisant partie de nos racines. Notre groupe scolaire a déjà 35 ans; tout au long de ces années, les différentes équipes municipales ont œuvré pour que celui-ci traverse le temps sans montrer ses rides.

Aujourd'hui, nous avons obligation de le mettre aux normes de sécurité (incendie, porte coupe-feu etc.) Celles-ci évoluent et changent au fil du temps; des travaux aussi, bien sûr, pour le bien-être de nos enfants et des personnes qui les accompagnent tout au long de l'année scolaire. Nous en profiterons pour installer la climatisation réversible dans les classes et salles annexes afin que les élèves puissent étudier plus sereinement dans un meilleur confort et permettre aux enseignants et au personnel municipal de travailler dans de meilleures conditions.

AIRE DE CAMPING-CARS

Des travaux d'aménagements de l'aire de camping-cars ont été réalisés. La barrière d'accès a été remplacée, la commune a changé de prestataire pour la fourniture et la pose de celle-ci ainsi que pour le contrat de maintenance. Le choix de cette entreprise est dû à sa proximité réduisant ainsi le temps d'intervention en cas de panne et assurant une meilleure prestation à moindre coût.

Un nouveau service est mis en place : la pose de bornes qui permet aux camping caristes de bénéficier de l'électricité lors de leur installation pour une participation financière minime. Un système de distribution de jetons a été installé. Ces travaux ont été réalisés dans un souci de qualité de service rendu aux usagers de l'aire de camping-cars.



SENS UNIQUE RUE DU FOUR A CHAUX

Depuis début mai, la rue du Four à chaux entre la rue Jean Jaurès et la rue Elie Sermet est en sens unique en direction de la gendarmerie afin de ralentir la circulation entrant dans le village. Ce sens unique vient en complément de la mise en priorité à droite de la traversée de commune entre le petit rond-point au début de la rue Jean Jaurès et la sortie du village côté Coursan.



RENOV HABITAT



L'agglomération Narbonnaise met à disposition de ses habitants et des professionnels une porte d'entrée unique: le guichet RENOVO'HABITAT Grand Narbonne chargé de centraliser les nombreuses aides, tant techniques, qu'administratives et financières, qui existent dans le domaine de l'habitat. Le guichet itinérant de celui-ci était mi mai de passage à Vinassan.

A cette occasion de nombreux habitants ont pu bénéficier gratuitement des conseils et des renseignements fournis par ces divers partenaires dont l'Agence Départementale pour

l'Information sur le Logement de l'Aude, le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement, l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières était aussi présent afin d'apporter une information sur le dispositif « Aud'Alabri » qui propose la réalisation de diagnostics accompagnés de préconisations afin de réduire la vulnérabilité des habitations aux inondations.

Autre présence remarquée ; les Compagnons Bâisseurs. Ceux-ci apportent leur aide et leur soutien aux locataires pour des travaux qui relèvent de l'entretien locatif tel la peinture, la petite électricité ou la petite plomberie. Ils accompagnent aussi, sous conditions de revenus, les propriétaires occupants pour des travaux, en complément de ceux effectués par des entreprises.

Le guichet RENOVO'HABITAT est situé à la Maison des Services au Public, 8 avenue Maréchal Foch à Narbonne. Pour en savoir plus sur les modalités pratiques d'accès aux diverses permanences gratuites et prendre rendez-vous, consultez le site: <https://renovhabitat.legrandnarbonne.com/> ou téléphonez au 04.68.65.41.68.

BUDGET PRIMITIF 2021

LES AXES MAJEURS

Dans sa séance du 14 avril 2021, le Conseil Municipal a voté un budget de fonctionnement de 2 524 911€ et d'investissement de 1 495 572.02€, soit 3 587 834,27€.

Les projets structurants de 2021

Le Conseil Municipal a délibéré lors du vote du budget sur les travaux concernant le cœur de ville et la traversée de ville : l'aménagement et l'embellissement du centre de la Commune doit permettre la mise en valeur du patrimoine autour de la place Léon Blum et ses alentours (monument aux Morts, parvis de l'église, rues transversales,...).

Place Léon Blum :

Une réflexion est engagée sur l'aménagement de la place Léon Blum : elle sera piétonne et une zone de stationnement est prévue au parc de Thel pour 24 véhicules.

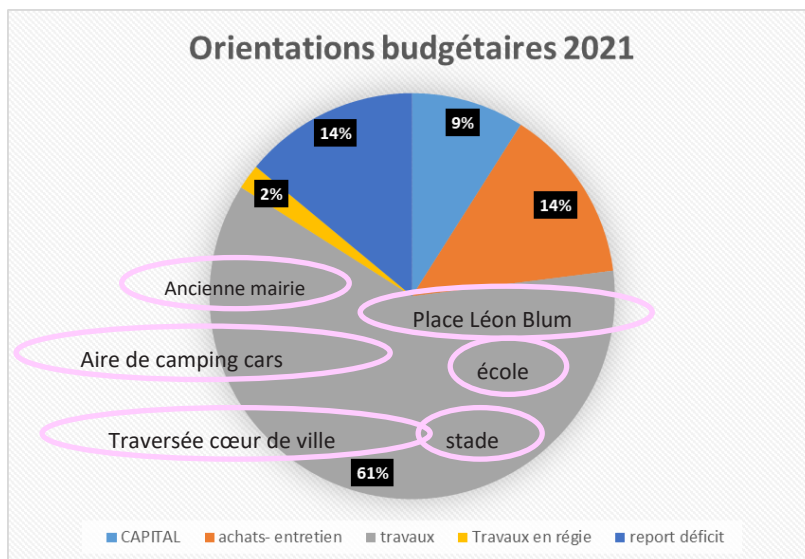
Par conséquent, les demandes de subventions ont été faites pour un montant de travaux de 562 945,68€ TTC auprès des organismes financeurs.

- Avant de démarrer les travaux, la procédure légale en urbanisme veut qu'un permis d'aménager soit déposé pour obtenir un accord.

- En raison des interdictions liées à la pandémie, les rencontres avec les riverains n'ont pu avoir lieu ; une présentation du projet sera programmée prochainement.

Traversée cœur de ville :

La rue du Docteur Ferroul sera réaménagée pour un montant TTC de 253 375,32€. Un parking rue du Docteur Augé de 60 véhicules est également prévu.



FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2021

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition

Nouveauté par la loi de Finances de l'Etat :

La part foncière départementale est affectée aux communes, pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation. La taxe sur le foncier bâti aujourd'hui perçue par les départements deviendrait un impôt communal, les départements seraient dédommages par une part de la TVA.

Pour rappel :

- ⇒ La TFPB (Taxe Foncière Propriété Bâtie) est due par les propriétaires de propriétés bâties (appartement ou maison ...),
- ⇒ La base d'imposition est basée sur la valeur locative cadastrale (donnée par les impôts).
- ⇒ Le taux est voté chaque année par les Collectivités Territoriales.
- ⇒ Le montant de la TFPB s'obtient en appliquant le taux à la base d'imposition.

Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de la TFB (Taxe Foncière Bâtie) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020. La somme de ces deux taux constitue le taux 2021 de la commune.

Pour Vinassan: - Taux Communal : 27,90%
- Taux Départemental : 30,69%
Soit un taux 2021 de : 58,59%

	FB %	FNB %
VINASSAN	27.90	78.92
FLEURY	31.70	63.21
SALLES	30.51	105.36
ARMISSAN	25.61	75.45
COURSAN	31.00	95.46
CUXAC	31.98	69.08

Le taux communal (58,59%) sera sur votre prochaine facture des impôts, et le taux départemental ne figurera plus.

À titre indicatif, les taux 2019 des communes voisines sont les suivants

Réflexe citoyen

Afin de soutenir la suppression des produits phyto sanitaires dans la commune, merci de bien vouloir désherber manuellement votre devant de porte. L'usage de ces produits est mauvais pour la santé de tous.

Les propriétaires de haies débordant sur la voie publique doivent les tailler afin de ne pas gêner le passage de usagers.

Questions? Réponses!



Frelon asiatique

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles ?

Depuis une quinzaine d'années, les abeilles, qui ont un rôle fondamental pour l'environnement, doivent faire face à un nouveau prédateur, le frelon asiatique.

Celui-ci peut tuer jusqu'à 70 abeilles par jour ce qui explique la diminution important de la production de miel.

Quelle est la vie d'une femelle fondatrice de frelon asiatique ?

On connaît la vie de la femelle fondatrice de frelon asiatique qui dure un an. Le cycle de la colonie et le nid qu'elle génère est donc annuel. Sa vie commence à l'automne et sa fécondation a lieu en hiver.



Aux premiers gels, les jeunes femelles fondatrices quittent le nid et trouvent une cachette pour passer l'hiver. Le reste de la colonie est abandonné à son triste sort.

Dès les premières douceurs du mois de février (>13°C), les femelles fondatrices sortent d'hibernation. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid, pondre, nourrir les larves.

INFOS RISQUES INCENDIE ET FERMETURE DU MASSIF DE LA CLAPE

Des informations sont données par les pompiers durant tout l'été à propos des risques d'incendies et des fermetures du massif qui peuvent en découler.

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LE MASSIF DE LA CLAPE EST FERMÉ À TOUS ET À TOUTES ACTIVITÉS



TOUTE L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL SUR : www.risque-prevention-incendie.fr/auode/

Selon l'arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UFB-2018-053 relatif au renforcement des mesures de prévention des incendies de forêts sur le massif de la Clape.

Une fois que la colonie sera reconstituée, elle ne sortira plus de son nid et pondra jusqu'à 100 œufs par jour jusqu'à épuisement en automne, soit 3000 à 4000 œufs.

Des pièges existent-ils afin d'essayer d'éliminer ce frelon ?

Une fondatrice piégée et éliminée ne fera jamais de nid. Si une fondatrice mène à bien sa colonie, c'est parce qu'elle n'a pas été piégée. D'où l'importance de mobiliser le voisinage si on découvre un nid afin de toutes les piéger.

L'observation de l'invasion indique qu'en moyenne, le nombre de nids est multiplié par 5 l'année suivante si rien n'est fait (pas de destruction de nid et pas de piégeage de printemps).

Un projet éco citoyen sur l'ensemble de la Commune

La commune de Vinassan a décidé de mettre en place dans des espaces publics des pièges sélectifs afin d'essayer de limiter ce fléau. Dans un deuxième temps, il sera proposé aux habitants de participer à cette démarche selon des modalités que nous préciserons ultérieurement.

Le saviez vous



Une nouvelle application « PanneauPocket » est mise à votre disposition par les gendarmes de la communauté de brigade de Vinassan et Narbonne. En s'y abonnant, vous serez instantanément informés des alertes et messages de prévention publiés par votre brigade locale. En cliquant sur le cœur à côté du nom de votre gendarmerie vous recevrez les notifications à chaque nouvelle information diffusée.



Opération Tranquillité Vacances 365 jours par an

Pour rappel, c'est durant toute l'année que fonctionne cette mesure qui vous fait bénéficier de la surveillance de votre résidence, en votre absence, quelle que soit la raison et la durée.

Cela se traduit par des passages et des contrôles devant votre domicile, effectués par la gendarmerie nationale, lors des patrouilles.

Pour en bénéficier, il convient de remplir le formulaire que vous trouverez sur le site www.vinassan.fr, ou de vous procurer ce document à la mairie. Il vous suffit ensuite de le déposer, au minimum 48 heures avant votre départ, à la gendarmerie de votre commune.